

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 62 (1977)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



4

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62^e année
Lausanne
Avril 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

L'esprit communautaire

Ce n'est pas de haut en bas qu'on construit une maison et nous sommes convaincus que les Caisses Raiffeisen sont précisément des entreprises solides parce qu'elles sont érigées de bas en haut. Pour en assurer les fondations avec plus de résistance, tous ceux qui le peuvent doivent y contribuer par une participation importante du point de vue matériel, mais dont le prix est plus considérable encore du point de vue moral.

Dans notre humanité désespérée qui cherche à tâtons le chemin de la sécurité et de la justice, l'homme moyen se trouve chaque jour tiraillé entre les tendances les plus contradictoires. Dans la mesure où nous sentons peser sur notre sort l'incertitude du lendemain, nous attendons souvent des apaisements. Jamais les peuples, jamais les hommes n'ont éprouvé autant qu'actuellement l'interdépendance de leur sort et pourtant leurs efforts s'épuisent le plus souvent en de stériles tentatives pour sortir de l'isolement.

Précisément, dans le cadre modeste du village, de la commune où s'épanouit une Caisse Raiffeisen, chacun peut faire, en toute sécurité, en toute clarté, cette expérience éminemment sociale d'es-

prit communautaire si difficile à établir sur les plans supérieurs de notre condition humaine et pourtant indispensable à notre vie collective. Et la force que réclame le plus l'institution coopérative, c'est celle du nombre, celle de la cohésion, celle de la solidarité.

Mais l'esprit communautaire appelle le dévouement. Nous nous rappelons avoir lu, dans une petite brochure intitulée « Le salut du paysan par la Caisse Raiffeisen », cette heureuse déclaration : « Les Caisses Raiffeisen enseignent le dévouement ». Pour promouvoir leur activité bienfaisante, ces institutions ont besoin de citoyens qui mettent leur bonne volonté et leurs forces au service des autres et qui en assurent l'administration avec abnégation, sans compter leur peine. Travailler pour son prochain, voilà un des secrets de la supériorité du raiffeisenisme. L'élément moral soutient ces coopératives, les vivifie. Elles prospèrent partout où elles trouvent un terrain favorable à l'éclosion de l'esprit de sacrifice, de charité, de solidarité. Voilà la force qui déracine l'égoïsme des cœurs pour y planter la passion du bien, cette tendance à faire fi de soi et de ses propres intérêts pour le bien commun. Voilà également la marque

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Chronique économique et financière

Page 71

Echelle des taux.

Comment établir un budget ?

Page 73

Ici, on ne badine pas avec le droit

(Sursis concordataire)

Page 76

Manne fédérale

Page 78

Les propos du pédagogue : Une grand-mère en or massif !

Page 79

Tribune du lecteur (Célestin : Propos « laitiers »).

Du lait et des idées

Page 80

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 82

authentique du vrai raiffeiseniste guidé par une force supérieure vers le plus noble idéal.

En complément au don de soi pour le bien de l'ensemble, l'esprit communautaire postule encore la formation et l'éducation de chacun des constructeurs de l'œuvre commune. L'éducation donne aux coopérateurs le sens des responsabilités et leur apporte la compétence nécessaire à l'exercice des fonctions qu'ils doivent assumer. Et une telle participation de tous les collaborateurs à l'accomplissement des fonctions économiques et sociales leur donne une formation pratique qui les rend capables de prendre, en toutes circonstances, leurs propres

responsabilités, de résoudre leurs problèmes en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations. Ils arrivent ainsi à écarter spontanément cette attitude trop facile et néfaste de s'en remettre, dans la solution à donner à ces problèmes, à l'Etat-Providence, l'Etat qui a trop d'enfants pour être bon père de famille.

Tel est le travail nécessaire d'éducation qu'accomplissent les coopératives. Elles expriment cette volonté pratique de l'homme de s'éduquer moralement et socialement en édifiant lui-même les institutions économiques et sociales qu'il conçoit à sa mesure et qu'il fait fonctionner lui-même pour satisfaire ses aspirations et

ses besoins. Ce faisant, en vivant chez leurs membres le sens de leurs responsabilités et en leur donnant la compétence utile, les coopératives — nos Caisses Raiffeisen spécialement — forment les bases solides d'une vraie démocratie économique et sociale.

Que de belles et grandes choses ne peut-on pas réaliser pour le bien commun si l'on sait profiter de l'union des forces de tous les citoyens ! L'individualisme, fleur de l'égoïsme, n'engendre que la rivalité, négation du bien-être. Seule, la coopération active et intelligente, expression de l'entraide chrétienne, conduit sur le chemin de la paix, du bonheur.

Fx

CONVOCAATION

à la 74^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 4 juin 1977, à 14 h. 45, au Casino-Kursaal, à Interlaken

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Robert Reimann, conseiller aux Etats
2. Désignation des scrutateurs
3. Allocution de bienvenue de M. B. Müller, président du Gouvernement du canton de Berne
4. Rapport du directeur A. Edelmann, dr en droit :
« Le mouvement Raiffeisen suisse en 1976 »
5. Rapport et présentation des comptes annuels de 1976 de la banque centrale par le directeur J. Roos
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Othmar Julen, président
7. Résolutions : a) approbation des rapports de gestion, du compte de pertes et profits et du bilan au 31 décembre 1976
b) répartition du bénéfice net
c) décharge au conseil d'administration et à la direction
8. Conférence de M. Hermann Bodenmann, ancien conseiller aux Etats, président de la Commission fédérale des banques :
« La révision des banques vue par l'autorité de surveillance »
9. Divers et discussion générale

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :
« Chaque Caisse Raiffeisen a droit à deux délégués disposant chacun d'une voix; elle peut se faire représenter par une autre Caisse Raiffeisen. Les délégués doivent être munis d'une procuration écrite. »

Saint-Gall, le 4 avril 1977

Le conseil d'administration

L'incendiaire au foyer

Cet incendiaire, c'est l'huile de lin. Il cause chaque année quelques douzaines de sinistres.

Cet incendiaire demeure absolument inoffensif tant qu'il ne sort pas de chez lui, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il reste enfermé dans sa bouteille. Si sa porte est ouverte, si le bouchon de la bouteille fait défaut, le risque n'est guère considérable, car la surface en contact avec l'air est trop petite.

Mais si des chiffons ou des déchets de coton de nettoyage sont imprégnés d'huile de lin, la surface de contact est multipliée par cent ou même par mille. Si l'on néglige de les mettre dans un récipient étanche, ils peuvent prendre feu subitement.

Cette malheureuse caractéristique n'est pas l'apanage de l'huile de lin. D'autres corps gras contiennent des éléments constitutifs qui peuvent s'enflammer. D'autre part, divers articles tels que des produits de nettoyage, de polissage, d'imprégnation contiennent souvent aussi de l'huile de lin et deviennent de ce fait aussi dangereux que l'huile elle-même.

Pour ne pas risquer d'être surpris par cet incendiaire insidieux, rangez toujours dans un récipient bien étanche les chiffons, linges, etc. imbibés d'huile de lin. Vous éviterez ainsi pas mal de désagréments.

Cipi

Chronique économique et financière

Il est difficile, pour un chroniqueur économique, de faire un choix pour une étude qui se doit d'être brève, tout en évoquant les problèmes généraux. Cette fin d'hiver est en effet marquée par un certain nombre d'événements qui tous mériteraient un développement. Il y a en premier lieu la généralisation périlleuse des mesures protectionnistes prises par les U.S.A. et par les Neuf de la CEE en particulier face à la concurrence sauvage de l'industrie japonaise; les mois qui viennent nous permettront de voir qui l'emportera du nationalisme économique ou des garde-fous institués dans le cadre du GATT et de l'OCDE. Ensuite, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le franc suisse connaît une tendance à la baisse; si quelques spécialistes estiment que ce mouvement se poursuivra, nous montrerions quant à nous plus de prudence dans une prévision de ce genre. Enfin, on a vu l'or reprendre des points et frôler au début mars le prix de 150 dollars l'once! Quant à la situation économique générale, on ne constate pas pour l'heure de sérieux signes de reprise: nous vivons une période d'attente où prévaut encore

le chômage et la tendance pour chaque pays de résoudre son problème en encourageant ses exportations. Nous estimons que, compte tenu des besoins latents, la reprise des investissements ne saurait plus trop tarder et ce sera le signal d'une reprise générale, reprise qu'il faudra cependant maîtriser afin d'éviter le piège de l'inflation!

| | 7.7.72 | 27.6.73 | 26.6.74 | 25.6.75 | 29.12.76 |
|--------------------|--------|---------|---------|---------|----------|
| Allemagne fédérale | 99,4 | 98,2 | 100,3 | 111,1 | 114,2 |
| France | 103,9 | 108,2 | 126,8 | 124,8 | 158,1 |
| Italie | 106,8 | 134,0 | 149,3 | 173,6 | 247,1 |
| U.S.A. | 114,4 | 141,8 | 142,8 | 172,3 | 175,7 |
| Grande-Bretagne | 113,6 | 132,9 | 145,2 | 184,8 | 249,4 |
| Japon | 96,5 | 105,2 | 113,7 | 143,5 | 144,2 |

(selon bulletin mensuel de la Banque nationale suisse No 2, février 1977).

Ce tableau se passe de commentaires. Cette évolution a alimenté une vive polémique en Suisse portant sur le problème du franc surévalué en 1976 ou sous-évalué en 1971. De mai 1971 à fin décembre 1976, le taux pondéré de réévaluation du franc suisse par rapport aux autres monnaies a dépassé 60 %!

A fin février dernier, sans que rien ne le laisse supposer, le franc suisse

Nous nous limiterons, dans le cadre de notre chronique à deux problèmes: le franc suisse et le taux de l'intérêt.

Les surprises du franc suisse

Le franc suisse n'a cessé, depuis 1971, de s'évaluer par rapport aux monnaies de nos principaux partenaires commerciaux. L'évolution de l'indice du cours de change de notre unité monétaire a été la suivante par rapport à nos principaux partenaires:

a subitement baissé par rapport au dollar et par rapport au mark allemand. Si dans un régime de changes flottants le phénomène n'a rien d'extraordinaire, il a tout de même surpris parce que le franc suisse était considéré comme un « monstre sacré ». Les causes de cet « accident » tiennent essentiellement à la technique monétaire plus qu'à une perte de confiance dans notre monnaie et en particulier aux grandes différences qui subsistent entre les taux d'intérêt pratiqués en Suisse et ceux pratiqués chez nos partenaires.

Faut-il se réjouir ou se lamenter de cette tendance soudaine à la baisse du franc suisse? Incontestablement, nos exportateurs ne peuvent que souhaiter un tel mouvement et même le voir se généraliser face aux autres monnaies. La Banque nationale se doit cependant d'intervenir, surtout pour éviter des mouvements spéculatifs et à la suite des ententes entre banques centrales. Si des experts américains annoncent un long mouvement de repli du franc suisse par rapport au dollar (jusqu'à environ 3 francs le dollar!), on reste très prudent en Suisse en matière de prévision; non pas que l'on craigne de se tromper, mais parce qu'il est absolument impossible de baser une telle prévision sur des réalités. Au risque de nous tromper cependant, nous estimons qu'il ne faudra plus trop espérer sur une baisse

CONVOCAATION

à la 35^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 4 juin 1977, à 11 h. 15 précises, à l'aula de l'Ecole secondaire,
à Interlaken

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président du conseil d'administration, M. Pierre Willi
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1976 et présentation des comptes annuels par M. Curt Waeschle, lic. rer. pol., gérant
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation
6. Divers

Saint-Gall, le 4 avril 1977

Pour le conseil d'administration :
Le président : Pierre Willi

spectaculaire de notre franc dans le concert des monnaies mondiales.

Taux d'intérêt

La tendance des taux d'intérêt reste à la baisse en Suisse et il semble bien que cela pourrait durer encore quelques mois. Le rendement moyen des obligations de la Confédération, qui était de 4,42 % à fin 1976 a atteint 4 % et cela pour la première fois depuis 11 ans. Pour les dépôts et les obligations de caisse des grandes banques, les taux sont actuellement les suivants :

Dépôts à terme fixe

3 à 5 mois : 1 ¼ % (précédemment : 1 ½ %)
 6 à 11 mois : 1 ½ % (1 ¾ %)
 12 mois : 2 % (2 ¼ %)

Obligations de caisse

3 à 4 ans : 3 ¼ % (3 ½ %)
 5 à 6 ans : 3 ½ % (4 %)
 7 à 8 ans : 3 ¾ % (4 ¼ %)

(Chiffres extraits du Bulletin du Crédit suisse. Janvier/février 1977).

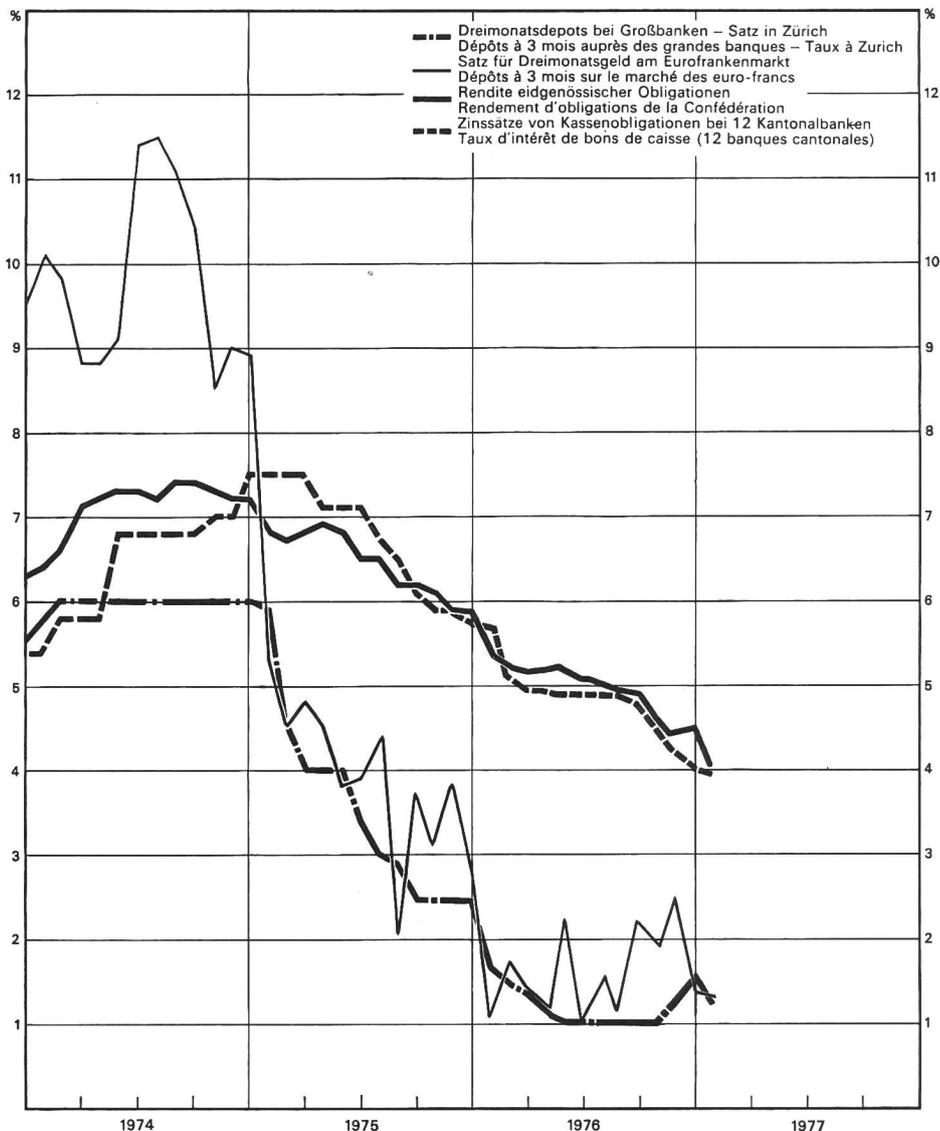
Alors que les emprunts cantonaux rapportaient encore du 4 %, la Confédération a lancé le 11 février dernier son nouvel emprunt de 5 millions de francs à 3 ¾ % pour un prix d'émission de 99,75 %. Ce nouveau taux représente une baisse de 2 ½ % en une année puisqu'en janvier 1976 l'emprunt fédéral de 700 millions était émis au taux de 6 ¼ % ! Cet emprunt de la Confédération à 3 ¾ % n'a pas remporté le succès souhaité et cela marquera sans doute la barrière psychologique à ne pas dépasser. S'il est vrai que la conjoncture ne permet pas d'espérer une hausse prochaine des taux, de nombreux facteurs agiront cependant dans ce sens au cours des prochains mois : besoins financiers des pouvoirs publics, lassitude des investisseurs qui pourraient se tourner vers d'autres placements, recours au crédit bancaire, etc.

Cette lassitude des épargnants a été encore exacerbée par les dénonciations d'emprunts auxquelles on a assisté ces derniers temps. Face à cette situation quelque peu déréglée, l'Association suisse des banquiers a adopté une série de directives au début du mois de mars, afin d'obtenir des emprunteurs qu'ils émettent des

emprunts non dénonçables ou pas dénonçables avant l'écoulement des deux tiers du temps de la durée de l'emprunt. Mais quelles sont les raisons de cette baisse des taux, alors que très récemment ces mêmes taux ont subi une hausse aux U.S.A. ?

(voir le graphique annexé, lequel montre très clairement la tendance générale des taux d'intérêt sur le marché monétaire et financier suisse de 1974 à début 1977. Extrait du bulletin mensuel de la B.N.S. No 2, février 1977).

Zinsentwicklung am Geld- und Kapitalmarkt¹ –
 Evolution des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier¹



On doit préciser que notre pays connaît traditionnellement des taux d'intérêt relativement bas. Les facteurs qui agissent sur cette « tradition » ont pour la plupart augmenté d'importance et en particulier la grande fluidité du marché des capitaux. A ces facteurs constants s'ajoutent les causes conjoncturelles : la récession n'encourage pas l'investissement, lequel pourrait provoquer une demande de capitaux et agir sur les taux d'intérêt. Le ralentissement en particulier dans la construction a pour conséquence de réduire la demande d'argent et de crédits.

Cette constante baisse des taux d'intérêt aura peut-être l'avantage d'encourager les épargnants à augmenter leurs achats de consommation, voire à augmenter la construction privée. C'est l'une des raisons qui nous font penser que les taux ont sans doute atteint leur plancher et que dès ce printemps, le mouvement de baisse sera stoppé. Mais ici aussi les spécialistes des problèmes monétaires et financiers se gardent bien de s'aventurer dans des prévisions catégoriques !

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Comme nous l'expliquions dans notre dernière chronique, la date de clôture de la rédaction ne nous permet pas, sous cette rubrique, de faire en ce moment des propositions fermes au sujet des taux d'intérêt à appliquer ou des modifications à apporter à l'échelle des taux établie en décembre dernier, de tels pronostics risquant d'être dépassés le jour de la parution du journal.

Le premier contrôle sommaire des comptes annuels de 1976 au bureau de l'Union, durant les mois de janvier/février derniers, nous incite à formuler une conclusion au moins : dans la règle, les Caisses Raiffeisen du pays ont su, l'an dernier, adapter leurs conditions à l'évolution de la situation du marché de l'argent. En revanche, certaines d'entre elles n'ont pas fait preuve de suffisamment de réalisme dans le placement à la banque centrale des capitaux momentanément disponibles. Celles qui laissèrent en quelque sorte « en chômage », soit en compte à vue, de trop fortes disponibilités ont été surprises en fin d'année 1976 par le fléchissement du bénéfice obtenu. Il faudra donc à l'avenir faire périodiquement un état plus précis encore des besoins de fonds à court terme, destinés au financement d'opérations de crédit accordées et à la couverture des retraits annoncés par les déposants.

Si les taux des placements à terme à l'Union à 3, 4 ou 5 ans sont mo-

destes à l'heure actuelle, ils assurent tout de même une plus-value de rendement appréciable comparativement au rapport des dépôts à vue, possibilité qu'il convient de mettre pleinement à contribution. L'élargissement réjouissant de la somme des bilans, l'an dernier encore, plaide en faveur d'un renforcement correspondant des bases financières, principalement du fonds de réserve.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. A l'occasion de la plus prochaine séance des comités, ce pro-

blème du placement des capitaux momentanément excédentaires sera porté à l'ordre du jour et examiné attentivement. Au besoin, le gérant présentera aux membres des organes dirigeants un budget portant sur le reste de l'année. Nous renvoyons ici nos gérantes et nos gérants à l'article « Echelle des taux. Comment établir un budget ? », publié en 1973 et que nous reprenons ci-après spécialement à l'intention des nouveaux gérants et membres de nos comités.

-pp-

Echelle des taux Comment établir un budget ?

Dans le numéro de novembre 1973, nous avons proposé aux gérantes et aux gérants d'établir un budget en fin d'exercice, au moment où les comités abordent le problème des taux.

A la demande de plusieurs gérants et gérantes nous le reproduisons ci-dessous, sans aucune modification. En ce qui concerne les taux et autres conditions, dont il est fait mention, il suffit de se reporter en pensée aux années 1972-73.

Un tel budget peut s'avérer utile, voire nécessaire en cours d'année aussi, pour les Caisses dont le dernier bouclage a révélé un bénéfice soit moins important que celui des années précédentes soit sensiblement inférieur à la moyenne désirable de

$\frac{1}{3}$ % de la somme du bilan, ou aussi lorsque l'évolution du marché de l'argent impose, en cours de route, une ou plusieurs adaptations de l'échelle des taux arrêtée avant la récente clôture des comptes, ce qui est fréquemment le cas en ce début d'exercice 1977.

Cette idée de budget n'est pas partagée par tout le monde. Ainsi, à l'époque, un excellent gérant professionnel, diplômé d'une école supérieure de commerce, nous fit savoir que cette trouvaille — qui n'en était pas une — était pour le moins saugrenue. « On ne peut pas — ajoutait-il — établir en décembre 1971 par exemple un budget pour 1972, l'évolution future des divers postes du bilan étant en novembre ou décembre une équation à multiples inconnues ». Evidemment, on devra se baser sur des appréciations. Dans la règle, les bilans de nos Caisses augmentèrent de façon régulière et harmonieuse au cours des dernières années. Si les exercices 1971 et 1972 ont bouclé par un excédent de capitaux frais de 500 000 francs environ, on pourra sans grands risques, tabler sur un accroissement de 450 à 500 000 francs pour 1973.

A la demande de plusieurs gérants et de quelques comités fédératifs, nous présentons aujourd'hui un modèle de budget. Les chiffres figurant sous la rubrique « Etat au 31 décembre 1972 » ne sont pas fantaisistes. Ils sont tirés du bilan d'une Caisse Raiffeisen qui gère quelque 12 millions de francs de capitaux.



La haute Broye en hiver

Mais, **ATTENTION** : pour le budget de 1977 on prendra partout les taux actuellement en vigueur. Ceux qui figurent dans l'exemple ci-dessous datent de fin 1972/début 1973. Il en

est de même de l'augmentation du poste « Administration » et de la proposition relative à l'élévation d'un quart pour cent du taux hypothécaire 1er rang, impensable en 1977.

Budget 1973 de la Caisse de crédit mutuel de Riantmont

| Charges | Etat au 31/12/1972 fr. | Taux 1972 | Budget 1973 fr. |
|---|------------------------------|--|-----------------------|
| (en chiffres ronds) | | | |
| <i>Intérêts</i> | | | |
| Partis sociales | 55 000.— | 5 % | 2 700.— |
| Dépôts d'épargne ordinaires | 5 000 000.— | 4 ¼ % | 212 500.— |
| Epargne des jeunes | 400 000.— | 5 ¼ % | 21 000.— |
| Epargne du 3e âge (plus de 65 ans) | 630 000.— | 5 ½ % | 34 600.— |
| Comptes de dépôts ordinaires | 40 000.— | 4 ¼ % | 1 700.— |
| Comptes de dépôts « B » | 30 000.— | 4 ¾ % | 1 400.— |
| Obligations | 4 343 000.— | 5,1 % | 221 500.— |
| | | (moyenne) | 221 500.— |
| Comptes courants à vue | 530 000.— | 1 ½ % | 7 950.— |
| Comptes courants à terme | 20 000.— | 4 ¾ % | 950.— |
| Dette à la Caisse centrale | 100 000.— | 5 ¼ % | 5 200.— |
| Total | | | 509 500.— |
| <i>Frais généraux</i> | | | |
| Administration | 30 000.— | + 8 % allocation renchérissement et 5 % aug- mentation salaire de base | 34 000.— |
| Contributions aux institutions de prévoyance | 1 500.— | 4 ½ % AVS/ AI nouveau : 6 % Caisse de retraite | 3 400.— |
| Frais généraux et de bureau | 20 000.— | | 21 600.— |
| Impôts | 10 000.— | ensuite amélio- ration du béné- fice | 13 000.— |
| Amortissement du mobilier | 3 000.— | | 3 000.— |
| Amortissement de l'immeuble | 2 000.— | | 2 000.— |
| Réserve pour jubilé | —.— | | —.— |
| Réserve pour risques et pertes | 2 000.— | nouveau | 2 000.— |
| Charges totales | | | 590 500.— |
| Produits | Etat au 31/12/1972 fr. | Taux 1972 | Budget 1973 fr. |
| <i>Intérêts</i> | | | |
| Hypothèques 1er rang | 7 817 000.— | 5 ¼ % | 410 400.— |
| Hypothèques 2e rang | 130 000.— | 5 ½ % | 7 150.— |
| Comptes courants débiteurs | 773 300.— | 5 ½ % | 42 500.— |
| Avances aux communes | 1 200 000.— | 5 ½ % | 66 000.— |
| Prêts à terme | 630 000.— | 5 ½ % | 34 600.— |
| Compte à vue à l'Union | 200 000.— | 1 % | 2 000.— |
| Placements à terme à l'Union | 650 000.— | 4,9 % | 31 850.— |
| | | (moyenne) | 31 850.— |
| Partis sociales à l'Union | 120 000.— | 5 % | 6 000.— |
| Commissions | 10 000.— | | 12 000.— |
| | | estimation | 12 000.— |
| Total des Produits | | | 612 500.— |
| Total des Charges | | | 590 500.— |
| Bénéfice 1973, selon budget | | | 22 000.— |

Si l'on admet que la somme du bilan augmentera d'un million de francs en 1973, comme cela fut le cas en 1971 et 1972, l'excédent net du compte d'exploitation (1/3 % de la somme du bilan) devrait être de 39 000 francs environ.

Nous avons ainsi la situation suivante :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Bénéfice normal pour 1973 | fr. 39 000.— |
| Bénéfice présumé, selon budget | fr. 22 000.— |
| Insuffisance de bénéfice pour 1973 | fr. 17 000.— |

Afin d'assurer l'alimentation rationnelle du fonds de réserve, le gérant proposera, lors de la prochaine séance commune des deux conseils, d'augmenter d'un quart pour cent le taux des hypothèques de 1er rang, ce qui entraînera une amélioration du rendement de 19 500 francs environ.

Nous aurions alors :

| | |
|--|--------------|
| Bénéfice présumé selon budget | fr. 22 000.— |
| Amélioration à la suite de l'adaptation du taux des hypothèques 1er rang | fr. 19 500.— |
| | fr. 41 500.— |
| Bénéfice normal | fr. 39 000.— |
| Marge de manœuvre ou de sécurité | fr. 2 500.— |

Riantmont, le 18 décembre 1972.

Répetons-le une fois encore : le budget ci-dessus a été établi sur la base d'un bilan réel au 31 décembre 1972, en tenant compte de la situation (renchérissement) et des conditions du moment. Les taux créanciers actuellement en vigueur pouvant varier d'un canton et même d'une région à l'autre, nous avons repris tout simplement ceux de l'exemple original, qui peuvent paraître fantaisistes aujourd'hui, mais qui ont l'avantage d'éviter toute confusion. L'amélioration éventuelle du rendement devrait donc, actuellement, intervenir non pas par une adaptation du taux hypothécaire, qui est à la baisse, mais de celui des plus importants chapitres du passif, de l'épargne notamment.

Ce budget ne permet pas d'évaluer, au franc ou au centime près, le bénéfice du prochain exercice, nous le savons.

Dans le cas de la Caisse qui nous a fourni les données ci-dessus, son gérant nous a confié que sans l'établissement de ce budget, les comités auraient maintenu sans changement tous les taux débiteurs. Or les calculs faits confirment la nécessité d'une

adaptation du taux hypothécaire.

Le temps et le travail consacrés à l'établissement de ce budget ne sont pas perdus. Les décisions pourront être prises en tenant bien compte de la situation réelle de l'institution et des besoins du moment. -pp-

Comptoir suisse 1977

L'UNICEF, invité d'honneur de KID 77

Du 18 au 30 mai prochain, le printemps, le soleil, le plaisir de la découverte feront accourir en foule à Lausanne, de toute la Suisse, les visiteurs du premier Salon international de l'Enfance et de la Jeunesse ouvrant ses portes en notre pays.

De part et d'autre d'un extraordinaire « jardin d'aventure » créé tout spécialement par la Ville de Lausanne, les pavillons de l'aile nord et de l'aile sud du Palais de Beaulieu présenteront une prodigieuse variété d'articles conçus pour les petits et les adolescents et seront, de plus, dédiés aux enfants du monde, grâce à la présence de l'UNICEF, invité d'honneur.

L'UNICEF, en effet, qui s'apprête à lancer l'Année internationale de l'enfant 1979, a saisi avec empressement cette occasion, favorable entre toutes, d'attirer l'attention du grand public sur sa nouvelle campagne mondiale : l'Education pour le développement. Education des enfants d'ici et d'ailleurs, des privilégiés et des moins nantis, éducation pour le développement des hommes et des femmes de demain auxquels il importe de faire comprendre, à l'aube de la vie, qu'ici-bas, chacun est solidaire et responsable de chacun.

A l'aile nord du Palais de Beaulieu, dans un magnifique pavillon réalisé avec l'actif soutien des Jeunes Chambres Economiques, — pavillon géré et animé par des enfants et leurs enseignants bénévoles —, on applaudira des spectacles de théâtre et de danse, on pourra prendre part à des cours, on se serrera autour d'un petit bar où les enfants exposants donneront à goûter les fruits et les mets de contrées lointaines, enseigneront des recettes, apprendront aux autres les chants et les danses du Tiers Monde, et recevront en retour, des enfants visiteurs, maints témoignages d'amitié et de fraternelle sollicitude.

Prélude à d'inoubliables rencontres, à d'étonnantes découvertes, à des compagnonnages durant toute la vie, l'invitation que lance l'UNICEF à tous les jeunes et aux moins jeunes peut se résumer en trois mots, — trois mots dont découlent toute la chaleur et la fraternité de l'homme : regarder, comprendre et participer. SP

Dénonciation anticipée d'emprunts

(cb) L'évolution générale à la baisse des taux d'intérêt de ces derniers mois a incité les débiteurs d'emprunts, mais aussi la presse, à discuter les avantages et les inconvénients des dénonciations anticipées d'emprunts. Sur proposition de l'Association suisse des banquiers, le Consortium d'émission de banques suisses et l'Union des banques cantonales suisses ont examiné ce problème. Il faut souligner liminairement que les clauses de dénonciation des contrats conclus doivent être respectées en toute circonstance : par exemple, il n'y a rien à objecter lorsque des débiteurs réduisent des liquidités coûteuses et trop abondantes par des remboursements anticipés. Mais les aspects économiques ne doivent pas être négligés. L'un d'eux est la protection des créanciers obligataires à laquelle est intéressée la grande majorité de la population — dans notre pays le marché des emprunts n'est pas uniquement au service des épargnants individuels, mais également des nombreuses institutions de prévoyance en

faveur du personnel qui y recourent pour leurs placements.

Pour ces raisons, les banques qui offrent des emprunts en souscription ont adopté les directives suivantes en vue des nouveaux contrats d'emprunts :

- s'efforcer d'obtenir des durées fermes
- ne prévoir une possibilité de dénonciation anticipée qu'après les deux tiers de la durée totale, conformément à la pratique actuelle
- limiter à deux ans la période admise pour un remboursement anticipé sans prime
- convenir d'une prime minimale de $\frac{1}{2}$ % par année si la période séparant l'échéance la plus courte de l'échéance la plus longue est supérieure à deux ans.

Par cet accord, les banques pratiquant les émissions ont pour objectif un certain apaisement sur le marché des emprunts et un juste équilibre entre les intérêts des débiteurs et ceux des créanciers.

Communication de la banque centrale

Avances et prêts à terme fixe en blanc

Sous cet article, le bilan de la banque centrale affiche des avoirs importants, à savoir :

82 millions de francs au 30.6.1976

23 millions de francs au 31 décembre 1976.

La banque centrale peut-elle accorder des prêts sans garantie ?

Cette question nous a été posée tout dernièrement.

Oui, avons-nous répondu, car l'article 25 des statuts de l'Union dit ceci :

« Le capital d'exploitation de la banque centrale est avant tout affecté : a) à la constitution de liquidités appropriées... ;

- b) à des avances aux Caisses Raiffeisen;
- c) à des prêts et crédits aux... et à des fédérations de sociétés coopératives, ainsi qu'à des sociétés d'importance régionale ou suprarégionale;
- d) à des prêts et crédits contre garanties à des personnes physiques et morales;
- e) à des participations... »

En d'autres termes : une garantie est prescrite pour les prêts et crédits à des personnes physiques et morales, mais pas pour des prêts et crédits à des fédérations de sociétés coopératives, ainsi qu'à des sociétés d'importance régionale ou suprarégionale.

R

La soirée de la fanfare

Dans ce village, comme dans des centaines d'autres, janvier a ramené la soirée annuelle ! Et devant un public sympathique de parents, d'amis, de délégués des sociétés amies, on a exécuté le programme longuement étudié.

Jusqu'ici, rien que de commun à ces nombreuses localités où le chant, la gymnastique, la musique, réunissent leurs adeptes et contribuent à la vie sociale et culturelle. On a même ironisé sur cette propension immodérée des Suisses à vivre pour leurs sociétés, leurs girons régionaux, leurs fêtes cantonales et fédérales, leurs concours ! Mais il y a dans cette activité bénévole un indéniable côté positif.

La soirée à laquelle j'ai assisté en ce samedi de janvier groupait, aux côtés des musiciens, beaucoup de jeunes, heureux et fiers de jouer avec leurs aînés. Alors que trop d'adolescents traînent leur marasme et leurs « problèmes » de bar en bar, ces jeunes se sont astreints à l'étude d'un instrument. Aux côtés des autres musiciens, ils participent à la vie du village : culte de Noël, fête des promotions, cérémonies diverses, 1er août, ils sont intimement intégrés à la tradition villageoise. Plus encore, cette étude commune est certainement une école de solidarité. « Les cœurs sont bien près de s'entendre, quand les voix ont fraternisé » a écrit Béranger, le poète des humbles.

A. P.

dant le sursis sans le consentement du commissaire.

Inventaire et déclaration de créances

Aussitôt après sa désignation, le commissaire dresse l'inventaire des biens du débiteur et invite les créanciers, au moyen d'une publication, à lui indiquer leurs créances dans les 20 jours, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Assemblée des créanciers

Le commissaire convoque les créanciers pour délibérer sur le concordat. Celle-ci ne peut avoir lieu qu'un mois au plus tôt après la publication. La participation n'est pas obligatoire, mais judicieuse. A ce stade de la procédure, il sera souvent décidé si le débiteur doit, d'une manière opportune, continuer son entreprise ou l'interrompre. Un projet de concordat sera soumis aux créanciers lors de l'assemblée pour approbation signée. Cette adhésion peut encore être donnée pendant les 10 jours suivants.

Droit de vote

N'ont pas droit de vote : les créanciers gagistes, les créanciers privilégiés des classes I à IV comme aussi la femme du débiteur pour sa part non privilégiée. Ont droit de vote que les créanciers de la classe V pour autant qu'ils aient déclaré leurs créances dans les 20 jours depuis la publication du sursis concordataire.

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Sursis concordataire — Concordat

1. — *Un concordat extrajudiciaire* est une convention privée, sans intervention des autorités, intervenue entre le débiteur et le créancier, par laquelle le créancier renonce à une partie de sa créance en raison de la mauvaise situation financière du débiteur.

II. — a) *Le concordat judiciaire* est réglementé par l'art. 293 et ss. de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite. Il ne s'agira dans la suite de cet article que du concordat judiciaire.

La procédure est mise en marche quand le débiteur endetté adresse à l'autorité compétente un projet de concordat avec l'exposé de sa situation financière. Si la demande est prise en considération, l'autorité de concordat lui accorde un sursis de 4 mois (ce sursis peut être prolongé de deux mois au plus) et nomme un commissaire.

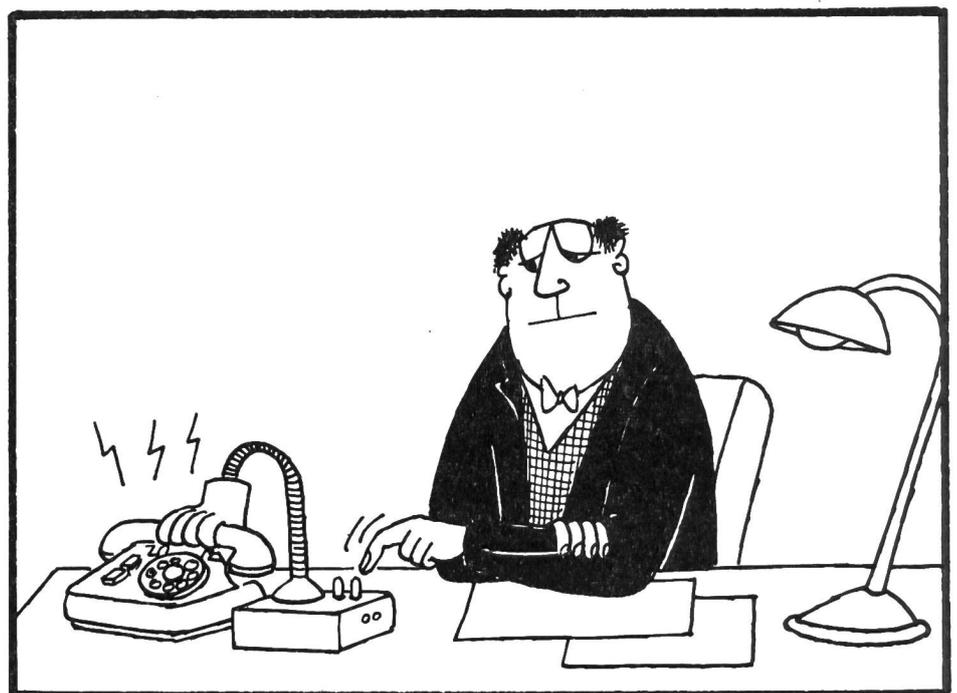
Effets

Aucune poursuite ne peut être exercée contre le débiteur pendant la durée du sursis concordataire et la prescription ou la péremption qui pourraient être interrompues par un acte de poursuite restent suspendues.

Limitation du pouvoir de disposition du débiteur

Le débiteur peut continuer ses affaires sous la surveillance du com-

missaire. Toutefois il lui est interdit, à partir de la publication du sursis, d'aliéner ou d'hypothéquer un immeuble, de constituer un gage, de se porter caution et de disposer à titre gratuit. Si le débiteur contrevient à cette disposition le sursis peut être révoqué. Une banque prudente ne réglera donc plus d'affaires d'engagement pour le compte du débiteur pen-



*Majorité simple des votants —
majorité qualifiée du montant*

Le concordat est accepté lorsque la majorité des créanciers représentant au moins les $\frac{2}{3}$ du montant des créances entrant en ligne de compte y ont adhéré. Le concordat est à homologuer par l'autorité compétente pour être valable. L'autorité de concordat peut refuser l'homologation du concordat si le débiteur a commis au détriment de ses créanciers un acte déloyal ou d'une grande légèreté.

L'homologation est en outre subordonnée aux conditions ci-après :

1. La somme offerte doit être proportionnée aux ressources du débiteur, dont les biens qui pourraient lui échoir par héritage peuvent être pris en considération par l'autorité du concordat. Si le débiteur du concordat est une société en nom collectif ou en commandite, il faut aussi tenir compte de la fortune privée des sociétaires à responsabilité illimitée.

2. L'exécution du concordat et le paiement intégral des créanciers privilégiés reconnus doivent être suffisamment garantis, sauf renonciation expresse de leur part.

Faillite après rejet

Lorsque le concordat n'est pas homologué ou que le sursis est révoqué, le débiteur sujet à la poursuite par voie de faillite doit être immédiatement déclaré en faillite, si un créancier le requiert dans les 10 jours.

Obligation pour tous

Le concordat homologué est obligatoire pour tous les créanciers, à l'exception des créanciers gagistes jusqu'à concurrence du montant de leur gage, c'est-à-dire que celui qui a une garantie doit être désintéressé pour toute la créance.

Suppression des saisies en cours

L'homologation du concordat fait tomber les saisies dont l'objet n'a pas été réalisé avant le sursis concordataire.

Révocation du concordat

Tout créancier à l'égard duquel le concordat n'est pas exécuté peut en faire prononcer la révocation par l'autorité compétente pour ce qui le concerne.

*Responsabilité des coobligés,
cautions et garants du débiteur*

Le créancier qui n'a pas adhéré au concordat conserve tous ses droits contre les coobligés, cautions et garants du débiteur. Le créancier peut aussi les autoriser à assister eux-mêmes aux délibérations et s'en remettre à leur décision. Il en est de même de celui qui adhère, pourvu qu'il les ait informés, au moins 10 jours à l'avance, du jour et du lieu de l'assemblée, en leur offrant de leur céder ses droits contre paiement.

b) Concordat par abandon d'actif

Dans un cas ordinaire il sera conclu un concordat comportant le paiement d'un dividende.

Par exemple les actifs 100 000.—, les passifs 200 000.— = dividende 50 %. S'il y a dans le passif 50 000.— de créances gagées ou privilégiées, il ne reste que 50 000.— d'actifs à disposition auxquels sont opposés 150 000.— de passifs. Le dividende des créanciers de la Ve classe ne donne plus que 33 $\frac{1}{3}$ %.

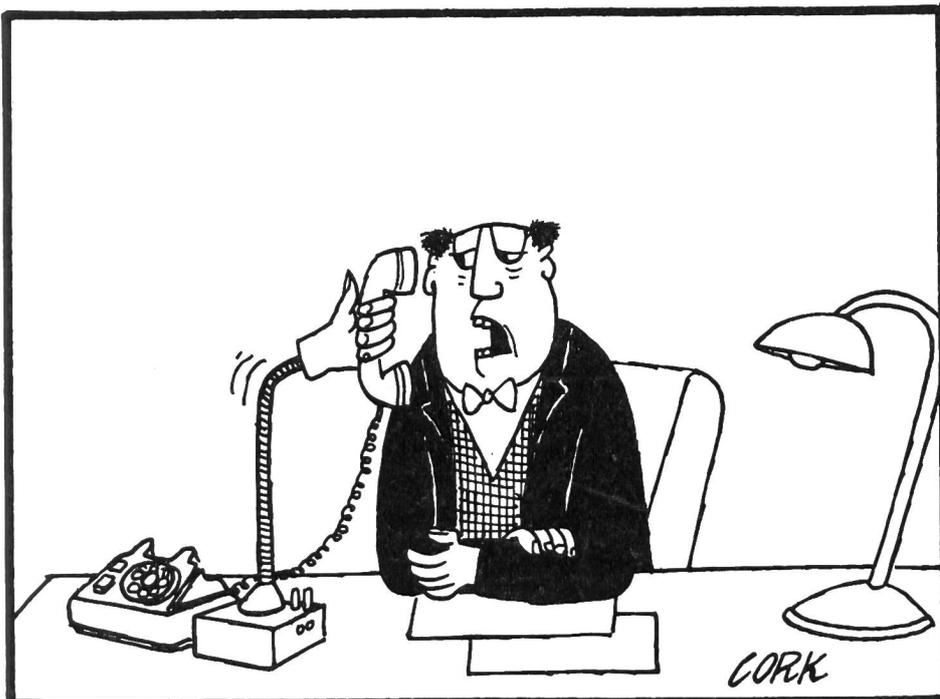
A la place d'un concordat avec paiement de dividende, le débiteur peut conclure avec les créanciers un concordat par abandon d'actif. Dans ce cas il n'est conféré aux créanciers que le droit de disposer des biens du débiteur, y compris celui de requérir toutes inscriptions au registre foncier. Les créanciers exercent ces droits par l'intermédiaire de liquidateurs qui peuvent ne pas être des créanciers. Les liquidateurs accomplissent les actes nécessaires à la conservation et à la réalisation de la masse. Le produit, moins les frais de liquidation, sera ensuite réparti, pour autant qu'il ne doive pas être employé à satisfaire les créanciers gagistes et les créanciers privilégiés des classes I à IV, à chaque créancier proportionnellement aux créances de la classe V. Le produit de la liquidation ne sera donc connu qu'après recouvrement et vente de tous les actifs.

Concordat ou faillite

Un concordat avec ou sans abandon d'actif n'a généralement la perspective d'être accepté que si le produit du concordat semble plus avantageux aux créanciers que la faillite.

Un acte de défaut de biens pour la perte n'est jamais délivré dans un concordat, mais bien dans la faillite pour la part impayée. L'acte de défaut de biens de personnes physiques peut être exercé par les créanciers jusqu'à une année après la mort du débiteur, éventuellement contre les héritiers pour autant qu'ils ne répudient pas la succession. Par contre, les actes de défaut de biens de personnes morales n'ont que valeur de mémoire, car celles-ci sont définitivement radiées avec la faillite.

-Ki- (trad. Rae)



Lisez et faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

Manne fédérale

A qui Pour qui les subventions fédérales ?

Avec 15 gros milliards cette année, dont les deux tiers vont retourner au pays sous forme de subventions, le budget de la Confédération apparaît comme l'une des plus grosses « opérations » financières du pays. De cette brassée de millions et de milliards quelques miettes vont retomber dans votre poche ou la mienne. Nous sommes allés à Berne pour essayer de savoir lesquelles.

Un bureau vaste mais modeste dans l'immeuble vieillot de la Bundesgasse à Berne qui abrite le ministère des Finances. François Landgraf, un Romand qui fut longtemps rédacteur en chef à la « Gazette de Lausanne » avant de devenir conseiller de M. Chevallaz, nous reçoit. Les services des finances ouvrent en effet largement leurs portes à ceux qui veulent comprendre — et surtout faire comprendre — les mécanismes de cette imposante institution qui gère, bon an mal an, une bonne quinzaine de milliards.

Cette attitude tient aux hommes qui entourent le conseiller fédéral, chef du Département des finances et des douanes, mais aussi au besoin que le ministère éprouve de s'expliquer publiquement alors que le débat sur la TVA est engagé dans l'opinion publique.

Vertige des milliards

Les services de M. Chevallaz insistent sur un fait récent : le passage d'une série de charges nationales qui n'étaient inscrites sur aucun livre de comptes avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Historiquement la Confédération avait peu de frais à l'exception des tâches nationales inscrites dans la Constitution : armée, représentation du pays à l'étranger, etc... C'est seulement au début des années cinquante que de nouvelles charges apparaissent, charges liées au développement de la société : épuration des eaux, recherche, routes nationales, etc... Dans le même temps, sous l'effet conjugué de l'inflation et de la hausse générale du niveau de vie, les budgets fédéraux augmentent : de 1740 millions de dépenses en 1950

à un peu plus de 15 milliards en 1976. En même temps que ces charges nouvelles la Confédération doit aussi jouer un rôle de rééquilibrage entre riches et pauvres, malades et bien portants, actifs et passifs, cantons démunis ou opulents.

Ces deux éléments vont modifier radicalement la structure du budget national qui cesse progressivement d'être réservé aux frais d'entretien des services fédéraux pour devenir ce que les spécialistes appellent un budget de transfert :

— le mot désigne clairement la destination — explique François Landgraf — c'est de l'argent qui ne fait que passer par les caisses de la Confédération pour être aussitôt redistribué.

Le premier argument

Cette division entre budget propre à la Confédération et budget de transfert est le premier argument que les services de M. Chevallaz opposent à ceux qui leur reprochent d'être trop gourmands de nos deniers. Il prend d'autant plus de poids que la campagne pour la taxe à la valeur ajoutée (TVA) se développe dans le pays.

— Dans les 25 dernières années — explique une notice du Département — le budget propre de la Confédération est passé de 59 à 36 % du budget total, les transferts représentant aujourd'hui 60 % de cette masse.

Le ministère des finances a d'ailleurs amassé les arguments pour convaincre les parlementaires sourcilleux de sa bonne volonté d'économie. Trésorier-payeur des fonctionnaires de la Confédération, il ne manque jamais de souligner que les effectifs ont été bloqués pendant toute la période 1975-77 et que l'augmentation des titulaires sera minuscule (0,5 %) à partir de 1978 et seulement si le Parlement y consent. L'armée, première cible des parlementaires économes, a progressivement réduit sa part au budget pour ne représenter aujourd'hui que le cinquième de la masse, alors qu'elle en dévorait plus du tiers à l'époque de l'affaire des « Mirage ».

Un milliard inattendu

Les traitements des fonctionnaires ont, semble-t-il, suivi assez fidèlement

l'indice du coût de la vie. Mais l'essentiel est moins dans ces détails chiffrés que dans la volonté affichée de freiner la croissance de l'appareil national qui progressait de 12 % par an dans les périodes d'euphorie. La récession, qui a privé la Confédération d'une part appréciable de recettes, l'a contrainte également à jouer de l'accélérateur pour faire repartir certains secteurs économiques fortement menacés.

— Alors qu'au début de cette année — peut-on lire dans le message du Conseil fédéral sur le budget 1976 — les dépenses prévues avaient encore été réduites lors d'un effort extraordinaire d'économies, il a fallu décider entre-temps d'augmenter certaines dépenses (...) de manière à procurer à l'industrie du bâtiment et aux branches connexes pour plus d'un milliard de francs de commandes supplémentaires de la part de la Confédération, des cantons et des communes.

A travers cet exemple on mesure bien le rôle de rééquilibrage de la collectivité. Confédération, cantons et communes se partagent en gros un tiers chacun des 35 et quelques milliards de dépenses engagées dans l'année.

La relation complexe — et parfois difficile — entre pouvoir central, cantonal et communal, aboutit donc toujours plus à la mise en œuvre des deniers publics pour des tâches économiques ou sociales. Et les moyens de ces nouvelles tâches sortent le plus souvent de ce budget de transfert dont nous avons vu l'importance.

Plus de justice

Près du tiers des dépenses de la Confédération sont des sommes qui retournent aux cantons en fonction de leurs besoins et de leur richesse.

— 37 % des recettes cantonales va-laisannes — explique François Landgraf — viennent de la Confédération. Pour Uri, canton pauvre par définition, c'est 83 % des recettes cantonales qui arrivent directement de Berne. Et pour Bâle, canton riche, 10 % seulement (péréquation des pourcentages).

La péréquation, terme barbare, est une sorte d'arbitrage entre riches et pauvres, notions qui recouvrent aussi bien les cantons que les hommes.

L'Etat fédéral considère que cette forme de justice dont il est l'exécutif, constitue un argument fort pour convaincre ceux qui voudraient lui compter les deniers, en refusant notamment la TVA.

— Ce que nous faisons entre cantons nous le faisons aussi pour tous. Notre fonction sociale est faible pour l'AVS (couverte dans l'essentiel avec les cotisations) mais déterminante pour l'assurance-maladie, la consommation, la santé, etc...

Il faut compter encore avec l'aide publique en faveur du tiers monde — la Suisse occupe le dernier rang des pays industrialisés dans ce domaine — les tâches imprévisibles, l'introduction probable d'une véritable sécurité sociale, toutes choses qui viendront sans doute prendre place dans les registres des comptables fédéraux. — Notre objectif — insiste-t-on à la Bundesgasse — c'est de parvenir à un développement équilibré en poursuivant les tâches actuelles à un rythme plus lent.

La dernière partie de l'affirmation devrait pouvoir rassurer les parlementaires, mais aussi les cantons qui restent méfiants devant l'idée d'un pouvoir central trop puissant. L'exemple proche d'une France jacobine, qui n'a jamais pu réellement décentraliser, fait réfléchir. Pour tous, la parole de Denis de Rougemont prend valeur de maxime : « Les limites d'une communauté — nous confiait-il lors d'un récent entretien — restent celles des vieux Grecs : aussi loin que porte la voix d'un homme criant sur l'agora ».

Même petite, la Confédération dépasse largement les limites. Et, en dehors des arguments financiers que nous avons tenté d'expliquer, il lui faudra convaincre par des moyens différents si elle veut disposer demain de ces milliards de la TVA dont le pays — à travers elle — aura bientôt besoin.

Robert Curtat

Pensez...

- que la cire à parquet qu'on veut chauffer sur une flamme ou sur la plaque électrique peut exploser. Placez de préférence la boîte dans de l'eau bouillante; vous éviterez un sinistre;
- que des chiffons de nettoyage im-

bibés d'huile de lin peuvent s'enflammer spontanément. Il faut donc les ranger dans un récipient métallique fermant bien;

- que si l'on interdit sévèrement aux enfants de jouer avec des allumettes, ils pourraient peut-être désobéir en cachette. Les occasions sont nombreuses de montrer aux enfants — en présence d'adultes — ce qu'est le feu et comment on le maîtrise;
- que si vous utilisez de la benzine, de la gazoline ou tout autre détachant, vous devez le faire en plein air ou devant la fenêtre ouverte. Les concentrations de vapeurs, en effet, peuvent exploser;

- qu'il est préférable de prendre au sérieux l'inscription « A protéger des flammes » que portent beaucoup de récipients. Pas d'exception à ce principe !
- qu'un extincteur dans la maison ne peut être utile, en cas d'incendie, que si l'on sait où il se trouve, que si l'on connaît la manière de s'en servir;
- qu'il existe un numéro de téléphone que chacun doit connaître par cœur : le 18 ou 118, qui dans toute la Suisse donne la communication avec les sapeurs-pompiers.

Cipi

Les propos du pédagogue

Une grand-mère en or massif !

Nullement de fiction celle-là ! Je vous en parle, car je la connais très bien. Le 31 janvier 1886, notre planète l'accueillit. Après la mort de son compagnon de route en 1966, cette grand-mère, non sans regrets, quitta sa bonne ville de Sion pour vivre au milieu de ses enfants dans un village du Bas-Valais. Le 31 janvier 1976, elle atteignit ses nonante ans fêtée, comme il se doit, par toute sa famille. Au traditionnel fauteuil offert à cette occasion par l'administration communale, elle préféra en obtenir la contre-valeur pour la remettre à « Terre des Hommes ».

Propre, méticuleuse, ordonnée (ses armoires sont un modèle du genre), l'œil le plus critique ne saurait découvrir dans sa chambre, son petit univers peuplé de ses chers souvenirs, la moindre imperfection. Soucieuse du bien des autres, elle se réjouit de leurs joies et compatit à leurs peines. Elle ne prononce, à l'égard des siens ou du prochain, aucun jugement défavorable. Modeste, effacée, elle ne s'impose jamais. Stoïque, elle supporte sans une plainte les infirmités de la vieillesse. Sa charité agissante sème autour d'elle : amour, paix, joie.

Chez elle, chaque journée est rigoureusement programmée. D'abord, Messire Dieu, premier servi ! Sa piété, nullement superficielle ou sentimentale, naît d'une conviction solide, sans

faillie, inattaquable. Dans sa vie chrétienne : offices religieux à la radio ou à la télé, prières nombreuses et variées, lectures spirituelles, méditations, occupent une place de choix. Quand on la plaisante à ce sujet, elle réplique malicieusement : « Il faut bien prier pour tous ceux qui oublient ou qui n'ont pas le temps. »

Puis, c'est l'étude : exercices du bulletin mensuel de sténo « Aimé Paris », lecture de textes allemands, d'articles intéressants, recherche de renseignements, de mots difficiles, de définitions dans ses deux volumineux dictionnaires encyclopédiques « Larousse ». Ajoutons encore : connaissance des dernières nouvelles de son quotidien, correspondance, travaux d'intérieur, ouvrages manuels, tenue de son journal et vous aurez, là, un résumé de son activité.

Au terme d'une journée bien employée pourtant, elle manifeste son regret : « Le temps fuit trop vite, je n'ai pas pu faire la moitié de ce que je m'étais proposé ». Elle cherche toutes les occasions de se développer : « Je dois poursuivre mon instruction, je le peux maintenant. » N'est-ce pas magnifique ?

Son esprit pétillant, ses réparties promptes, teintées d'humour n'engendrent pas la mélancolie. Son étonnante mémoire reproduit fidèlement, avec force détails, les événements im-

portants qui ont jalonné sa vie. Son beau-fils qu'elle affectionne s'exprime ainsi : « On plaisante, on critique, on noircit volontiers les belles-mères, la mienne est formidable ». N'est-ce pas là un éloquent témoignage ?

André Maurois disait : « La vieillesse est une mauvaise habitude que les gens occupés n'ont pas le temps de prendre ». Notre brave nonagénaire, elle, ne voit pas le temps passer !

Souvent, je me rends à une maison de retraite. J'éprouve chaque fois une impression pénible de constater combien rares sont les personnes âgées sachant utiliser leurs journées, s'inté-

ressant à quelque chose. Passives, indifférentes, sans réaction, la plupart attendent... la mort. Pourtant, la maison leur offre de nombreuses possibilités de distractions et le directeur s'ingénie à leur rendre le séjour agréable...

Tout naturellement alors, je pense à la sagesse, à la sérénité de cette bonne grand-mère qui, en dépit des atteintes de la vieillesse, s'occupe activement, poursuit ses généreux efforts et donne à la vie son véritable sens. Quel bel exemple pour les aînés et... les autres !

-Pi-

Les choses (et la paresse) étant ce qu'elles sont, ne serait-il pas opportun de tenter un nouvel essai de livraisons plus fréquentes à domicile ?

Autre point encore, sans importance peut-être pour celui qui livre, mais non négligeable pour celui qui achète et consomme : ces affreux berlingots en forme de brique. Vous avez beau découper selon le pointillé indiqué, il y aura presque toujours, au départ du moins, une de ces « giclées » dont raffolent nos minutieuses mamans !

Et quand ladite brique doit encore faire office de pot de table à lait durant plusieurs jours — dans les petites familles — cela n'a, sur la fin, rien de très appétissant.

Peccadille ! diront les préposés aux manettes de nos grandes cuves laitières. Arrondie de 1000 ou 10 000 litres par mois ou par semestre, selon l'étendue du cercle de livraison, la consommation de lait frais contribuerait peut-être à faire baisser le niveau de ce lac d'où sortent les collines de fromages et les montagnes de beurre.

Tribune du lecteur

Célestin vous le dit sans détour...

Propos « laitiers »

Il ne sert à rien de pleurnicher...

Il vaut mieux s'affirmer...

Célestin

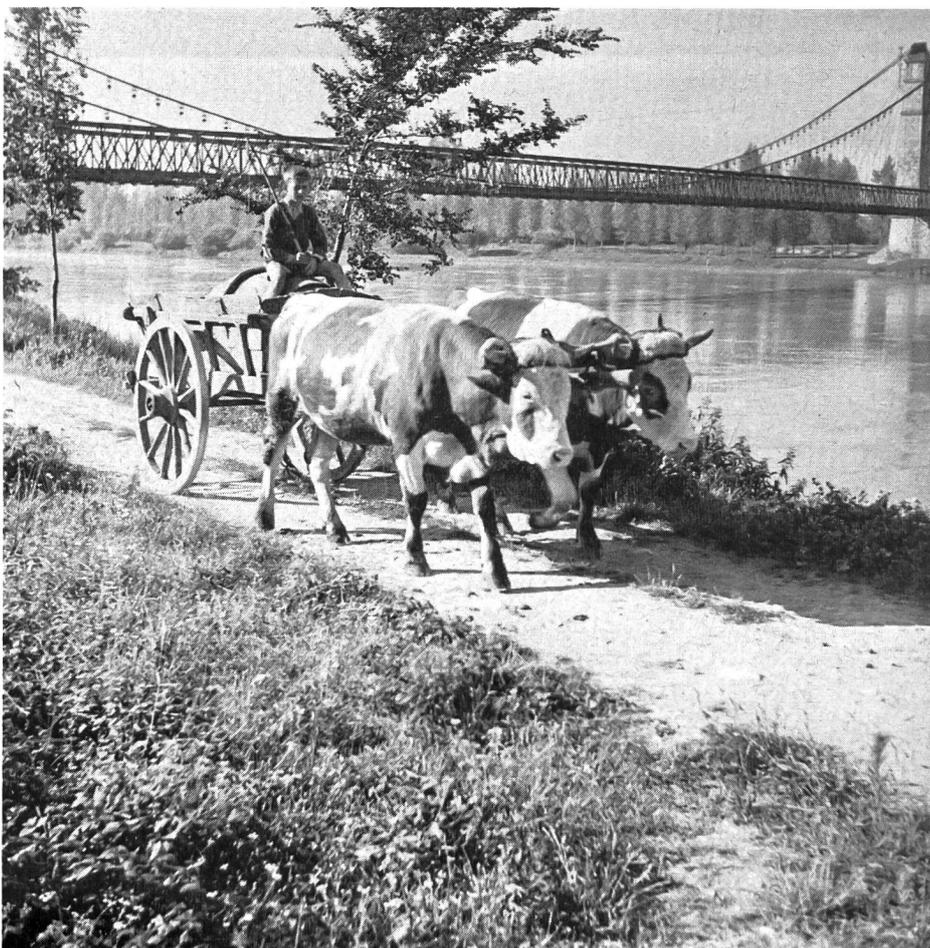
Viticulteur de profession, Célestin n'a pas la prétention de donner des conseils aux dirigeants de notre industrie laitière.

Toutefois, on ne peut pas l'empêcher de se poser des questions... N'y a-t-il vraiment plus rien à entreprendre dans le domaine de la propagande pour la consommation du lait et autres produits qui en (dé)coulent... ?

Le slogan « Le client est roi » a été durement malmené au cours des 15 à 20 dernières années. Ainsi, dans certaines villes — m'assure-t-on — la jeune génération ne sait même pas ce que veut dire l'expression « à l'heure du laitier » pour la bonne raison que celui-ci ne vient plus ou tout au plus qu'une ou deux fois par semaine livrer à domicile, entre 9 et 11 heures, sous prétexte que les clients se servent dans les magasins à grande surface. C'est peut-être juste en partie, mais Célestin connaît des citoyens qui se sont mis au régime du thé bien qu'ils soient (ou seraient) toujours amateurs de ce bon lait frais, irremplaçable, mais de ce bon lait qu'il faut maintenant « aller chercher ».

Dans le quartier où habite l'une de nos connaissances, il y a 20 minutes de marche de son domicile à la plus proche laiterie. Vous vous rendez

compte : 20 minutes à pied... alors que l'automobiliste qui ne peut plus garer sa voiture au ras du trottoir d'une rue piétonnière préfère s'appuyer les 15 ou 20 km qui le séparent du Centre XY le plus proche...



Sous le joug

Autre question : qu'en est-il de la consommation de lait frais dans nos restaurants ? A plusieurs reprises, Célestin a tenté sa chance dans des établissements de régions à vocation agricole, comme dirait son ami le syndic, gros producteur de lait lui aussi. Il dut encaisser maints sourires compatissants et miséricordieux de la Juliette ou de l'Alfred auxquels il demandait tout simplement... un verre de lait frais. Et dans un canton « fromager » par excellence, son vœu de couronner un bon repas par une « petite brique de gras du pays » lui valut la remarque percutante que le fromage était un article de courte saison... Jamais en juin, par exemple.

Et s.v.p. n'effacez pas, charitables lecteurs, d'un coup de gomme ces quelques arguments en affirmant que nos graciles compagnes et nos sportifs lurons n'apprécient plus ni lait ni beurre ni fromage.

La cote de produits laitiers, bien présentés et servis, peut certainement remonter au tableau du consommateur. Avant de nier cette évidence, il vaudrait au moins la peine de tenter un essai, non seulement sur le petit écran ou dans les feuilles d'annonces, mais sur le terrain. C'est ce que croit, aujourd'hui encore,

Votre Célestin

(Le communiqué ci-dessous, reçu après la première lecture des lignes de notre ami Célestin, confirme son opinion : c'est en direction d'une augmentation de la consommation qu'il faudrait tenter au moins un essai... Réd.)

Du lait et des idées

Il paraît qu'en consommant un décilitre de lait, chaque jour, en plus des autres, le citoyen enlèverait au gouvernement et aux organisations laitières un gros, très gros souci. Il n'y aurait plus d'excédent, plus de marée blanche, que des gens contents.

La très sérieuse Union centrale des producteurs suisses de lait, soucieuse de notre santé, aurait lancé un slogan du genre « les buveurs de lait sont de meilleurs amants ». Voilà une invitation qui, illustrée de façon vivante, ne déplairait pas aux paisibles Helvètes. L'inconvénient c'est, d'une part, que l'Union centrale n'avance pas la preuve de son affirmation et que, d'autre part, elle se trouvera bien vite

à l'origine de conflits conjugaux dans les régions viticoles.

Eh bien, tout cela n'est pas satisfaisant. Car l'appel à la consommation sera-t-il entendu ? Les amants dévaliseront-ils les laiteries ? Rien de certain. J'ai donc à proposer autre chose.

Avec une méthode empruntée à nos très lointains ancêtres, venus organiser la vie des cités lémaniques il y a une quinzaine de siècles au moins, nous pouvons tous, consommateurs, non seulement supprimer toute trace d'excédent laitier mais encore accroître la production.

Voici ce qu'il faut faire : quand vous prendrez votre bain, désormais, mettez une moitié d'eau très chaude, l'autre de lait frais (les Romains n'utilisaient que du lait). Votre peau, ma chère, sera plus douce encore, grâce à un produit naturel. Votre tonus, mon cher, redeviendra celui de la jeunesse. Quant aux enfants, ils trouveront cela si drôle que le bain hebdomadaire deviendra quotidien. Au fond, c'est une affaire de robinet (un point blanc pour le lait; le rouge et le bleu comme d'habitude) et de décompte annuel pour le chauffage et la santé, l'économie sur le premier profitant à la seconde.

ep (cria)

La vache et le cordonnier

Je sors de chez mon cordonnier. En ayant appris que le meilleur cuir, pour les semelles, c'est celui des vaches fréquentant assidûment les pâturages et n'allant pas se frotter aux fils de fer barbelés.

Ah, monsieur, sa qualité est bien supérieure au cuir de vaches toujours à l'étable, élevées industriellement ou qu'on laisse sales, longtemps. On devrait dire aux paysans de mettre souvent leurs vaches à la montagne. Et d'enlever les fils de fer barbelés pour mettre des fils électriques.

Le cordonnier est allé, derrière, chercher une pièce de cuir. Magnifique, je dois dire. Puis il a ouvert un tiroir, exhibant tour à tour du cuir de chevrette, de veau (ah, ce cuir-là, si vous avez la chance de posséder des chaussures faites de vrai cuir de veau,

In memoriam

† **M. Georges Roduit**

Président du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Leytron/VS.

Le jeudi 10 février, la population de Leytron a rendu un dernier hommage à M. G. Roduit, membre de la Caisse depuis bientôt 50 ans, président du conseil de surveillance.

La disparition de cet homme solidement bâti a douloureusement surpris ses nombreux amis et connaissances, plongeant dans la consternation sa famille et ses collaborateurs à la Caisse Raiffeisen.

En quelques heures, la mort l'a terrassé. Moins d'une semaine encore, il taillait ses vignes et ses arbres.

Dans le cadre de la communauté villageoise il fut tout particulièrement actif. Vigneron de classe, il était aussi ouvert à tous les problèmes agricoles et au développement de sa chère commune.

Au sein de notre Caisse, il s'acquitta de sa mission avec un soin méticuleux et un dévouement total.

Nous garderons de ce Raiffeiseniste convaincu, de ce si précieux collaborateur et ami, un souvenir ému et reconnaissant.

A sa famille dans la peine nous réitérons notre profonde sympathie.

L. M.

Pensée

La plus forte, généreuse et superbe de toutes les vertus est la vaillance.

Montaigne

vous serez bien dedans et les porterez longtemps !), me donnant des explications détaillées.

Heureux, mon cordonnier. Il passe un peu de son temps avec le vétérinaire qui habite tout près, échangeant des impressions quant aux qualités des cuirs d'aujourd'hui. Les clients ne passent pas en coup de vent, dans sa boutique, non, ils s'y trouvent bien en compagnie d'un homme qui vous transforme son atelier en espace vert, en salle de cours. Un homme dont l'activité est proche de la terre, revêtue ou non de bitume, par l'animal dont il exploite intelligemment le cuir, par ces chaussures remises en état de nous porter vers des horizons toujours autres.

Il faudra que j'aie regarder dans l'armoire à chaussures, tout à l'heure, s'il n'y a pas quelques petites réparations à effectuer...

(cria)

ep

Nouvelles des Caisses affiliées



Jura

Buix

47e assemblée générale

Elle s'est tenue dans la Salle communale où environ 90 sociétaires s'étaient rendus, sous la présidence de M. Goffinet. Celui-ci remercia les personnes présentes et après la désignation de scrutateurs, passa la parole au secrétaire M. Courbat. Le procès-verbal présenté fut adopté sans remarque.

Le président fit ensuite un rapport bien étayé, notant avec une satisfaction non feinte la bonne marche de la banque locale, malgré les circonstances difficiles passées ou futures, que beaucoup ont vécues ou vivront. Il souhaita également que l'avenir ne desserve pas trop profondément notre institution locale, afin que celle-ci puisse rendre toujours plus de services à notre population. Il indiqua les nouveaux taux d'intérêt débiteurs et créanciers. Il fit, en outre, part d'une nouveauté : celle du dépôt des salaires et traitements effectués par les employeurs et rapportant 4 %. Le président nota que la Caisse compte 164 sociétaires, malgré la disparition de cinq de ceux-ci, durant l'exercice écoulé. Une minute de silence est observée à leur mémoire.

Puis la gérante, Mme Huguette Prongué, exposa la situation financière de la Caisse, qui s'avère excellente. Voici quelques chiffres :

Roulement : 5 600 000 francs
Prêts hypothécaires : 2 833 440 francs
Bénéfice 1976 : 11 082 francs
Réserve au 31.12.1976 : 173 630 francs
Epargne totale : 3 310 750 francs.

Le Conseil de surveillance, dans son rapport, proposa à l'assemblée d'accepter les comptes 1976. Ce qui fut fait.

D'autre part, en récompense de 25 années de sociétariat, les personnes suivantes reçurent le modeste cadeau traditionnel. Ce sont : MM. Paul Fridez, Fernand Goffinet, Jacques Prongué et Michel Gelin. Nos félicitations.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, on se retrouva au restaurant de l'Helvétie, où une collation copieuse fut servie à chacun.

Cœuve

Assemblée générale de la Caisse Raiffeisen

Après avoir souhaité à chacun une cordiale bienvenue, M. Julien Choffat, président du comité de direction, souligne l'heureuse évolution de notre petite banque qui a été fortement sollicitée en 1976. Il remercie ses collègues des deux comités et exprime sa reconnaissance à toutes et à tous pour la confiance témoignée.

S'adressant aux 74 sociétaires présents, le gérant, M. Roger Wolfer, fait part de la situation saine de la Caisse Raiffeisen à la

fin de l'exercice 1976. Le bilan de 3 382 000 francs affiche une progression de 280 000 francs. Le chapitre épargne augmente de 266 000 francs et atteint le capital de 2 593 000 francs. Le montant des prêts hypothécaires a passé à 2 226 000 francs et notre Caisse maintient à l'Union centrale une réserve de 520 000 francs. Le compte d'exploitation est ensuite passé au crible, puis il est donné connaissance des taux qui ne pourront que contenter les débiteurs et également rassurer les épargnants. Le gérant termine son exposé en précisant que ce sont les sociétaires et les clients qui sont les artisans de ce bel essor.

S'exprimant au nom du conseil de surveillance, M. l'abbé Charles Theurillat fait part de l'activité de cet organe qui a effectué cinq contrôles durant l'exercice écoulé. Il invite à faire confiance au comité de direction puis il soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes annuels et le bilan 1976 qui recueillent un vote unanime.

Les intérêts des parts sociales sont payés aux sociétaires et un petit cadeau est gracieusement offert. Puis, c'est autour d'un casse-croûte bien préparé par Mme Choffat que l'on termine cette agréable soirée.

Courroux-Courcelon

C'est devant une participation respectable que s'est déroulée l'assemblée générale de 1977 sous la présidence de M. Pierre Charriatte.

Ce 48e exercice devait une fois de plus concrétiser la bonne marche du mouvement raiffeiseniste de Courroux-Courcelon.

Sans opposition, l'assemblée accepta avec félicitations le procès-verbal de M. Romain Menozzi.

Présentation du bilan, considération conjoncturelle, baisse des taux d'intérêt tels furent les objectifs exposés par M. Charriatte, président, qui en conclusion remercia les organes responsables de la Caisse.

Exposé du gérant M. Girard

C'est avec optimisme que fut caractérisé l'exposé du caissier, M. Girard, qui annonça d'emblée le prochain événement des 50 ans de la Caisse locale et le nombre croissant des effectifs. Très en détail, il présenta le bilan réjouissant de 4 522 257 francs en progression de 8 %.

Les nouveaux prêts accordés ont permis de réinvestir sur place un montant de 223 000 francs. Roulement : 10 148 196 francs. Un montant de 10 129 francs a pu être viré au fonds de réserve. C'est par un appel à la solidarité, destiné tout particulièrement aux jeunes, que M. Girard termina son exposé.

Le rapport de M. Luc Fleury, président du conseil de surveillance, fut un témoignage de confiance de l'organe de contrôle. Il releva par ailleurs l'influence du capital dans la société actuelle, mais aussi la nécessité de moyens destinés à notre économie. Sur sa recommandation, les comptes de l'exercice 1976 furent unanimement acceptés avec remerciements à Mme et M. Girard.

Au terme des délibérations, M. le député Fleury exposa pour sa part les aléas de la situation économique actuelle face aux perspectives des votations du 12 juin 1977 relatives au « Paquet financier ».

C'est dans l'amitié générale que prit fin la partie récréative des sociétaires invités à l'excellent souper servi par la famille Chételat et le cuisinier Benz du Restaurant de la Couronne de Courcelon.

Les Genevez

Moins de la moitié des 101 membres de la Caisse Raiffeisen des Genevez ont assisté à l'assemblée générale annuelle qui s'est déroulée le 12 février dans la salle communale. M. Robert Voiron, président du comité de direction, après avoir demandé qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de cinq sociétaires disparus, a procédé à une analyse très circonstanciée de la situation économique et financière qui a caractérisé 1976. Au lieu de s'en tenir à des considérations générales tenant quasiment de lieux communs, il s'est très heureusement attaché à actualiser les exemples cités et même à les localiser. Les changements de taux, qui se sont multipliés en fin d'exercice, ont naturellement exigé des explications.

Le caissier, pour sa part, a commenté de manière détaillée les comptes 1976. Exception faite du mouvement général, tous les postes ont enregistré des augmentations appréciables. C'est ainsi que le bilan atteint 3 564 841 francs, avec 2,6 millions de caisse d'épargne (559 livrets), 691 000 francs d'obligations, 752 000 francs d'avoirs à l'Union, 2,34 millions de prêts hypothécaires, 288 000 francs d'avances aux corporations de droit public. Le bénéfice, qui n'a été que de 5600 francs en raison des fluctuations des taux et des rendements

A nos collaborateurs occasionnels

L'abondance des matières nous oblige de prier nos correspondants d'élaguer au maximum les comptes rendus d'assemblées générales, qui ne mentionneront que les décisions importantes et les faits susceptibles d'intéresser tous les lecteurs de notre journal. Une relation plus détaillée sera réservée à la presse locale ou régionale.

Prière de ne pas nous remettre, en guise de manuscrit, des coupures de journaux, qui compliquent encore la tâche de notre linotypiste.

Nous remercions nos correspondants de leur compréhension.

-pp-

plus faibles dus aux conditions faites par l'Union, a été intégralement versé au fonds de réserve qui atteint ainsi 139 000 francs. Il convient d'ajouter ici que les taux différentiels qui avaient été établis ces dernières années en raison de la pénurie des capitaux ont été abolis. Tous les sociétaires, débiteurs ou créanciers, se trouvent ainsi placés sur un pied d'égalité qui ne fait que renforcer l'équité. Le fléchissement du bénéfice est ainsi largement compensé par le sentiment que plus de justice a été réalisée et que la mutualité n'est pas qu'un vain mot. S'il a fallu 43 ans pour que la Caisse Raiffeisen des Genevez amasse une réserve de 139 000 francs, c'est bien la preuve qu'elle n'a cessé de préserver en premier lieu les intérêts de ses membres.

Son activité en 1976 lui a permis en outre de rendre un service particulier à toute la région. Sur proposition de ses dirigeants, elle a invité les deux Caisses voisines de Lajoux et Montfaucon à présenter une offre pour le financement dû au rachat des terrains que la Confédération a consenti, après qu'elle eût renoncé à l'implantation d'une place d'armes. Grâce à une collaboration étroite, il a été possible d'avancer le montant de la première annuité et de garantir le montant des neuf suivantes, le tout à un taux de faveur puisqu'il s'agissait de préserver les intérêts de toute une communauté.

Le rapport du conseil de surveillance a été présenté par M. Edmond Rebetez, qui a relevé que tous les contrôles opérés ont conclu à la saine gestion de la Caisse. Aussi est-ce à l'unanimité que l'assemblée a approuvé les comptes 1976 et donné décharge aux organes dirigeants.

La réunion s'est terminée par le paiement de l'intérêt de la part sociale, la projection d'un très beau film sur la forêt et la traditionnelle collation.

fx

Saulcy

Notre petite banque locale a tenu ses assises annuelles le vendredi 25 février 1977. Le président du comité de direction, M. Raymond Willemin, ouvre l'assemblée qui a lieu à l'ancienne école. Il salue les membres présents et donne connaissance de l'ordre du jour. Deux scrutateurs sont nommés et le secrétaire M. Claude Lovis a la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, clair et concis. Il est remercié et félicité pour son excellent travail.

Poursuivant l'ordre du jour, le président, dans son rapport, énumère les faits saillants qui ont marqué l'année écoulée, soit la stabilisation du taux d'inflation, la réduction des taux d'intérêt, la récession économique: en résumé année favorable pour notre population et notre Caisse. Il remercie également membres et clients, ainsi que les organes dirigeants pour leur contribution à la bonne marche de notre institution.

Le gérant, M. Gaston Cerf, a ensuite la parole pour commenter les comptes de l'exercice 1976. Dans son exposé, il fait un tour d'horizon sur l'évolution de notre petite banque. Le bilan atteint la somme de 1 799 829 francs, en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Le roulement de 4 789 599 francs s'est effectué en

867 opérations. Le bénéfice net de 3242 francs est ajouté à la réserve qui passe ainsi à 109 080 francs.

Ensuite, c'est M. René Hulmann, président du conseil de surveillance, qui dirige les débats. Dans son rapport, il mentionne tout particulièrement le contrôle de la gestion de la Caisse, ceci en collaboration avec l'organe compétent de l'Union. Il exprime sa satisfaction d'avoir pu participer à un cours d'instruction de 3 jours, organisé à Saint-Gall à fin 1976. Les comptes sont ensuite passés aux voix et acceptés à l'unanimité, avec décharge aux organes dirigeants.

Une discussion est ouverte et il s'ensuit un fructueux échange d'idées au sujet des taux d'intérêt et des commissions.

Le paiement d'un intérêt brut de 6 % aux parts sociales met fin à cette assemblée.

Le président remercie les quelque 40 membres présents et leur exprime sa satisfaction pour leur participation. Il clôt les débats et invite chacun à participer au repas qui sera servi à l'Hôtel Bellevue. Là, après avoir savouré un succulent menu, très bien servi par la famille Chèvre, la soirée se termine dans une belle ambiance de fraternité raiffeiseniste.

G. C.

Proverbe de France

Il se vante de battre sa femme, celui qui n'en a pas.



Neuchâtel

Savagnier

Une trentaine de sociétaires ont assisté, vendredi soir 11 février 1977, dans la salle du Conseil général, à la 16e assemblée annuelle de notre Caisse Raiffeisen, dirigée par M. Henri Matthey, président du comité de direction.

Dans son rapport, il souligna que les Caisses Raiffeisen, comme tous les établissements similaires, sont tributaires de l'économie mondiale et nationale mais que, grâce à la prise sous contrôle de l'inflation, une situation plus stable pour l'épargnant se développe. Il releva l'attachement des sociétaires de Savagnier à leur Caisse locale comme le prouve l'heureuse évolution de celle-ci en 1976. M. Matthey termina en remerciant le gérant et ses collaborateurs.

Des chiffres plaisants

M. Marcel Wenger, gérant, releva également les très bons résultats de l'année écoulée et cita quelques chiffres: fr. 4227.55 de bénéfice net, fr. 3 118 934,35 de roulement (plus d'un million d'augmentation), fr. 943 682,85 au bilan. Les comptes courants sont en augmentation sérieuse, le nombre des sociétaires — 51 — est inchangé.

M. Jean-Pierre Pierrehumbert, président du conseil de surveillance, relevant le fait que la sécurité est le premier souci des Suisses, invita les sociétaires d'une part à adopter les comptes présentés qui ont été trouvés exacts et parfaitement tenus, et d'autre part, à accepter le taux de 5 % d'intérêt des parts sociales. L'assemblée adopta à l'unanimité les comptes.

M. Fritz-Ami Aubert remercie le gérant de l'amélioration apportée au local de la Caisse.

Avant le paiement de l'intérêt des parts sociales, M. Henri Matthey rappela les taux actuels d'intérêt pratiqués par la Caisse.

La traditionnelle et amicale collation permit aux sociétaires de fraterniser un moment.



Vaud

Corsier

63e assemblée générale

Une assemblée Raiffeisen ressemble aussi bien à une rencontre de famille qu'à une séance statutaire: les membres (246) des communes de Corsier, Corseaux et Jongny se connaissent et conversent cordialement, avant que ne débute les opérations statutaires, fermement conduites par M. William Cornu, président du comité de direction. Cette assemblée est très représentative des populations villageoises, et comporte des agriculteurs, des vigneron, des employés, des artisans, etc. Elle a eu lieu jeudi 3 mars à la Grande Salle de Corsier.

Dans son rapport, M. William Cornu s'attacha à définir le rôle de notre coopérative locale, basée sur l'autofinancement et la confiance mutuelle. Investir dans des placements sûrs l'épargne de ses membres, encourager l'initiative privée et l'esprit de prévoyance, c'est un beau programme. Il définit aussi les rapports des Caisses locales avec le siège central de Saint-Gall, d'où émanent les organes d'un contrôle extrêmement strict. Certainement, par leur rôle régulateur, les Caisses Raiffeisen ont contribué à la lutte contre l'inflation, ce fléau des épargnants. M. William Cornu souligne le travail assidu et consciencieux du gérant M. Willi Marti, précieux conseiller et gérant averti, et lui adresse ses remerciements, ainsi qu'à ses collègues des deux comités.

Dans son exposé, M. Willi Marti commenta quelques postes des comptes de l'exercice 1976. Le bilan a passé de fr. 7 217 167,73 à fr. 8 009 766,05. L'augmentation est donc de fr. 792 598,32, soit de 11 %. Elle touche particulièrement les comptes d'épargne et les obligations. Le roulement a atteint près de seize millions de francs. Naturellement les sommes déposées par les épargnants sont réinvesties dans

des prêts hypothécaires dont les comités vérifient consciencieusement l'affectation et la rentabilité. Le bénéfice de 1976 — fr. 29 162,67 — a été versé aux réserves, qui atteignent au 31 décembre 1976 fr. 418 385,70. Résultats, conclut M. Marti, qui ne doivent rien au hasard, ni à l'Etat, mais qui sont le fruit heureux d'une coopération bien comprise.

M. René Ducret, président du conseil de surveillance, attesta l'exactitude des références présentées, et proposa à l'assemblée l'approbation des comptes et du bilan de 1976.

Il rappela le rôle du réviseur, et l'importance de la collaboration avec le siège central de Saint-Gall : des séminaires d'information sont organisés, tant pour les présidents que pour les gérants. Belle image d'une fédération véritable, laissant aux organes de base le maximum d'autonomie. Par un vote unanime, l'assemblée approuva les conclusions présentées.

Aux propositions individuelles, M. Robert Bertschy (Corsier) posa diverses questions relatives au nombre des opérations et aux heures d'ouverture de la Caisse. M. W. Marti l'a renseigné : le nombre des opérations s'est élevé à 3673 en 1976. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de modifier les jours et heures d'ouverture, qui sont actuellement le mardi, matin et après-midi, et le samedi matin. Au besoin le caissier reçoit sur rendez-vous.

Au cours de la collation traditionnelle, servie par MM. Frédy Davet et Michel Volet, deux musiciens agrémentèrent les moments de détente : MM. Badel et Noldi Schmidt furent très applaudis. Les discussions ont quitté le domaine financier pour aborder l'actualité locale et supputer les mérites respectifs des Salvagnin, des Châtonneyre et du fameux Gamay de Saint-Pierre, qui accompagnaient une assiette bien garnie.

On n'a tout de même pas oublié de remercier les membres des deux comités, dont le dévouement et la discrétion contribuent au succès de la Caisse Raiffeisen de Corsier, Corseaux et Jongny.

A. P.

Les bons «Witz» de notre grand frère le « Raiffeisenbote »

(traduction (très) libre, évidemment)

Un excellent curé (ou pasteur), bien à la page — pull à col roulé, chevelure abondante, favoris crépus et barbichette soignée — sirote paisiblement trois de blanc en compagnie de son doyen. Il se plaint amèrement de son sort.

« Je me donne une peine inouïe : office divin selon les plus récents canons de la hiérarchie, sermons (ou prêches) soigneusement préparés, tout et tout. J'essaie d'aiguillonner la ferveur de mes fidèles en puisant dans le vaste réservoir de la dialectique :

bons mots, ironie, philosophie, tout y passe et rien n'y fait. Je ne parviens pas à ranimer la flamme de leur foi. »

Alors, le doyen, dont l'honnête embonpoint confirme sa saine concep-

tion de la philosophie de l'existence, lui demande malicieusement :

« Pardi, mon bon, et si tu leur parlais une fois (... n'est pas coutume) de... religion ? »

La liberté est notre bien le plus précieux

Nous avons reproduit il y a quelques années les passages suivants d'un article exposant la situation d'un pays de l'Est, dont la population avait cru trouver le salut dans un bouleversement de ses institutions et de son régime politique. Dix ans seulement après une sanglante révolution, un coopérateur d'un pays libre écrivait au terme d'un voyage d'études :

« Les membres des coopératives n'ont plus aucune influence sur la direction de leurs entreprises, librement formées par tous. Tout vient d'en haut, tout est surveillé par les fonctionnaires du parti et de l'Etat...

Il y a au-dessus de toute autorité, le secrétaire du parti qui est le maître de tous et de tout...

Ils se plaignent amèrement de leur

sort, non pas parce qu'ils sont pauvres, non pas parce qu'ils n'ont pas à manger ou pas de maison, mais bien parce qu'ils ne sont plus libres de décider de leur sort, de faire les choses selon leurs idées et de travailler avant tout à leur propre compte.

C'est cela qui leur manque... »

Et qui leur manque certainement aujourd'hui encore. Nous nous permettrons d'ajouter, en guise de conclusion : Si la Caisse Raiffeisen n'est pas une panacée, elle nous donne la possibilité d'accéder à toujours plus de liberté individuelle, à toujours plus de dignité humaine.

Et rien que cela déjà justifie sa présence dans les villages et dans les communes de notre pays.

-pp-

Un dangereux secret d'enfant...

Les enfants ont aussi leurs secrets, que les adultes doivent respecter : des objets bizarres qu'ils cachent dans leur poche, dans une boîte, dans le coin le plus reculé d'un tiroir. Pour les enfants, ces secrets sont des choses sacrées, que les parents intelligents ne cherchent pas à découvrir.

Mais certains de ces secrets sont dangereux, tant pour l'enfant lui-même que pour le reste de la famille. Parmi eux les allumettes, qui ont déjà fait tant de malheur. Aussi faut-il initier les enfants le plus tôt possible au danger du feu. Il faut qu'ils sachent que les allumettes ne sont pas de leur ressort, qu'elles ne peuvent pas faire partie de leur arsenal secret.

En général, il ne suffit pas de parler de cela aux petits. D'autre part, une stricte interdiction aurait plutôt tendance à les inciter à se procurer des allumettes, pour « essayer » !

L'expérience restera toujours le meilleur maître. C'est en allumant le

gaz sous la surveillance de leur mère, en tenant l'allumette à la pointe de la cigarette de leur père, en allumant en un endroit approprié un feu de pique-nique, que les enfants apprendront le plus sûrement ce qu'il peut advenir d'une allumette enflammée. Mais il ne suffit pas d'enseigner aux enfants comment on fait un feu : il faut aussi leur montrer comment on l'éteint ! Quelle que soit votre façon de procéder, n'oubliez jamais, parents, que les enfants vous observent et vous prennent en exemple.

Cipi

Tabacs

| | et cigares | le kg. |
|--------------------------|-------------------|--------|
| Tabac populaire | | 14.40 |
| « Bureglück » | | 15.40 |
| « Montagnard » | | 17.— |
| Von Arx - Tabacs | | |
| 100 Brissagos | | 31.— |
| 5013 Niedergösgen | 200 Habana | 33.70 |

(Soleure)

Tél. (064) 41 19 85

Retour en cas de non-convenance.